

ASSEMBLÉE NATIONALE18 mai 2024

RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC ET SOUVERAINETÉ AUDIOVISUELLE - (N° 2621)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 118

présenté par

Mme Taillé-Polian, Mme Pasquini, M. Raux, Mme Arrighi, Mme Belluco, M. Ben Cheikh,
Mme Chatelain, M. Fournier, Mme Garin, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lucas-Lundy,
M. Peytavie, Mme Pochon, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché et
M. Thierry

ARTICLE 8

I. – À la seconde phrase de l'alinéa 1, supprimer les mots :

« , Radio France ».

II. – En conséquence, procéder à la même suppression aux alinéas 2 et 4.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à sortir Radio France du périmètre de la fusion des sociétés de l'audiovisuel public.